

Le Fauchage



Le fauchage dans les espaces verts publics présente de multiples intérêts. Par rapport à une tonte régulière, il favorise la biodiversité, mais il réduit aussi la fréquence d'intervention et permet donc de gagner du temps, de limiter les déplacements. Le fauchage tardif des bords de routes est maintenant bien connu et largement appliqué en Wallonie. Mais le fauchage peut s'appliquer à d'autres espaces publics. Cette fiche vous aidera à savoir où, quand et comment l'appliquer.

1. Définition

Nous entendons ici par fauchage le principe de gérer une zone enherbée de manière extensive, c'est-à-dire en limitant les interventions à une ou deux par an, sans rien semer ni planter, mais en laissant simplement pousser la végétation naturelle.

La végétation résultant d'une telle gestion est une prairie (herbes hautes). La hauteur varie selon la fréquence d'intervention, les caractéristiques du sol et le climat. Les graminées sont souvent dominantes, avec une proportion variable de plantes à fleurs sauvages, selon les conditions.

Fauchage tardif

Le fauchage tardif consiste à n'intervenir qu'une seule fois dans l'année, assez tard en été, pour qu'un maximum d'espèces aient pu accomplir leur cycle de vie. En Wallonie, on considère que le fauchage est tardif s'il est effectué après le 1^{er} août. Il est parfois intéressant de repousser l'intervention jusqu'en septembre.



des caractéristiques du sol et de la banque de graines.

Une étude menée par Denis & Villeneuve-Chasset dans 7 villes françaises a montré que le nombre d'espèces d'insectes auxiliaires présentes dans une prairie fauchée une fois par an pendant l'été est presque deux fois plus élevé que dans une pelouse tondue. L'association Nord Nature Chico Mendes a elle aussi mesuré une plus grande richesse en espèces dans les zones de gestion extensive qu'en gestion intensive. Cette étude menée dans le Nord-Pas-de-Calais a recensé les espèces de plantes et de plusieurs groupes d'animaux. La richesse en espèces était plus élevée dans les zones gérées extensivement, en particulier pour les papillons.

Au milieu de cultures intensives, le sol est souvent riche, ce qui favorise le développement d'orties ou autres espèces à croissance rapide, ce qui appauvrit la diversité végétale. Mais si ces orties ne dérangent personne, le fauchage mérite d'être toutefois maintenu, parce que les orties offrent de la nourriture à de nombreux animaux (oiseaux, papillons...), bien plus que ne le ferait une pelouse. Sur ce type de sol enrichi, le semis d'une prairie fleurie donnerait de piètres résultats. Par contre, si le pâturage est envisageable à l'endroit concerné, ce serait une alternative intéressante pour la biodiversité, à condition qu'il s'agisse de pâturage extensif¹. Plus d'infos sur comment faucher pour favoriser la biodiversité au point 4 (p 4-5).

2. Avantages

* Favoriser la biodiversité

Du point de vue de la biodiversité, le fauchage est souvent l'un des meilleurs moyens de gérer une zone enherbée. Le fait de laisser se développer la végétation naturelle, sans rien planter ni semer, évite de travailler le sol et donc de perturber la petite faune qui s'y trouve et qui est nécessaire aux écosystèmes.

La diversité d'espèces végétales dans une prairie de fauche dépend fortement



3. Où appliquer le fauchage?

A priori, le fauchage peut s'appliquer dans n'importe quelle zone enherbée. En gestion différenciée, on veillera cependant à tenir compte des contraintes sociales, pratiques et sécuritaires.

Il est dès lors déconseillé de remplacer une pelouse par du fauchage là où les usagers viennent jouer, pique-niquer, se détendre ou se promener. En bord de route, là où la visibilité doit être optimale (aux abords de carrefours dangereux, voir fiche sur les bords de routes³), il est préférable de maintenir la végétation basse, ou du moins de ne pas la laisser monter à plus d'1 m de haut.

Pour les endroits où le fleurissement et l'ornement sont des priorités, le fauchage tardif est risqué, car celui-ci donne un aspect plutôt naturel aux espaces et le caractère fleuri de l'espace laissé en fauche est difficile à prévoir, puisqu'il dépend de différents facteurs.

Le fauchage tardif des bords de routes est maintenant appliqué par les $\frac{3}{4}$ des communes wallonnes, en convention avec le SPW. Mais les gestionnaires communaux ne pensent pas à transposer cette pratique à d'autres espaces.

* Réduire les interventions, les déplacements... et le coût !

Etant donné qu'un fauchage implique moins d'interventions (1 ou 2/an) que la tonte (12 à 20/an), il engendre moins de temps de travail et moins de déplacements. Selon certains gestionnaires, une intervention de fauchage prend plus de temps qu'une intervention de tonte (à superficie égale). Mais si le nombre d'interventions est divisé par 6, voire par 20, on y gagne malgré tout ! Par exemple, la commune de Mont-Saint-Guibert a réduit le temps de travail par deux en appliquant le plan de fauchage tardif des bords de routes en convention avec la Wallonie². Ce temps gagné a été consacré à d'autres espaces publics (par exemple, le désherbage manuel de certains cimetières !).

A l'unité, une intervention de fauchage peut être plus chère que la tonte : d'après le bureau d'étude français Airele, la tonte coûte 0,035 à 0,045€/m² par intervention, contre 0,07 à 0,1€/m² par intervention pour la fauche. Mais à l'année, la fauche revient moins cher : 0,07 à 0,2€/m²/an pour la fauche contre 0,42 à 0,9€/m²/an pour la tonte.

* Réduire l'empreinte écologique

En ne plantant rien et en réduisant les interventions, on diminue l'empreinte écologique de la gestion. Autrement dit, le fauchage réduit les pollutions liées aux déplacements et aux interventions. En plus, on réduit les déchets verts !



* Exemple d'espaces en fauche - Grands parcs

A Chaudfontaine, le parc Jean Gol, situé juste à côté de la maison communale, est géré en grande partie en fauchage tardif. Des cheminements y sont tondues régulièrement et une parcelle a été ensemencée pour obtenir une prairie fleurie. Des panneaux explicatifs ont été installés pour informer les visiteurs de la démarche.

A Mouscron, dans le parc situé en face de l'hôpital, plusieurs zones ont été laissées en prairie de fauche, notamment autour de la mare, avec un panneau explicatif.



- Petits parcs ou squares

A Trooz, plusieurs petits parcs sont gérés en tonte différenciée : la zone centrale est tondue et la périphérique, moins utilisée, est laissée en fauchage tardif avec un panneau explicatif.

- Anciens terrains de football

A Viroinval, un ancien terrain de football est laissé en fauchage tardif.



- Aire de pic-nic

A Léglise, une tonte différenciée est appliquée dans une aire de pic-nic. Le gestionnaire a dessiné un cheminement tondu dans les hautes herbes, permettant aux usagers de se promener et découvrir le site progressivement.



- Endroits non utilisés

Chaque espace non utilisé, aussi petit soit-il, peut être laissé en fauchage si personne ne le fréquente : talus, rond-points, pieds de haie, pieds de poteaux, réserves foncières...

- Abords de plaine de jeu

A Libin, une zone enherbée peu utilisée autour d'une plaine de jeu est laissée en fauchage tardif.



- Cimetières

Les cimetières ne sont pas a priori les espaces qui se prêtent le mieux au fauchage car, dans ces lieux

de recueillement, les visiteurs s'attendent à un entretien très soigné qui laisse peu de place aux plantes sauvages. Pourtant, à Sombrefe, des semis de prairies fleuries avaient été réalisés dans plusieurs cimetières, mais le semis n'a pas pris et la végétation spontanée s'y est développée, donnant à la zone un caractère de prairie de fauche. Un panneau "fauchage tardif – zone refuge" a alors été placé. A Niort (Poitou-Charentes),



- Espaces didactiques

Les prairies de fauche sont des milieux propices pour l'éducation à l'environnement. Elles permettent l'observation de plantes, insectes, oiseaux... et différentes activités ludiques. A Nivelles, outre des zones de fauche, la réserve didactique comprend un verger, des ruches, une mare, un hôtel à insectes...

- Zonings industriels

Au parc Crealys (Gembloux) et La Hurtrie (Peruwelz), les zones enherbées sont gérées de manière différenciée, avec des zones de fauche et des zones tondues.



- Nouveaux lotissements

A Enghien, lorsque le lotissement du Marcq a été construit, les équipes communales n'avaient

un nouveau cimetière⁴ a été conçu justement dans l'optique de laisser un maximum de place à la nature. Le modèle de tombes a été adapté et la gestion y est minimaliste.

- Berges d'étang et cours d'eau

A Court-saint-Etienne, les berges de la Dyle sont couvertes d'herbes hautes, même à proximité du centre-ville. A Nivelles et Visé, les abords des mares sont laissés en fauchage tardif.

- Pieds d'arbres

Au pied des arbres, le fauchage permet de réduire les passages à la débroussailleuse, qui non seulement prennent du temps, mais qui risquent aussi de blesser le tronc. Cette pratique est par exemple appliquée dans le parc de l'hôpital à Mouscron.





Enghien



pas assez d'effectifs pour entretenir ces nouvelles zones enherbées. Un plan de gestion différenciée a été établi. Il a donc été décidé de laisser la majeure partie en fauchage tardif, avec une bande tondue aux abords des chemins. La population a été conviée à un inventaire faunistique dans ces zones et les résultats ont été affichés pour montrer l'intérêt de ce mode de gestion pour la biodiversité.

- Bords de routes

Le fauchage tardif des bords de routes est devenu courant en Wallonie. Les $\frac{3}{4}$ des communes ont adopté la convention "bords de routes" avec le SPW², qui donne lieu à un plan de gestion établi par des spécialistes et qui offre aux communes des panneaux signalétiques. Parmi les premières communes ayant adopté cette pratique en 1995, on trouve Mont-de-l'Enclus et Musson. En 2012, Mont-Saint-Guibert a également commencé à appliquer un plan de fauchage tardif et, deux ans plus tard, les gestionnaires ont constaté que le temps consacré à la gestion de ces espaces avait diminué de moitié. Il y a 20 ans, ce changement de pratiques a entraîné des réactions d'incompréhension de la part des citoyens, qui étaient habitués à voir de l'herbe coupée à ras en bord de route. Aujourd'hui que la grande majorité des communes sont entrées dans la démarche, le fauchage tardif est presque devenu la norme, même si quelques irréductibles restent attachés à des gazons bien tondus. Les rares endroits où le fauchage tardif pose encore problème sont les zones de culture intensive où le sol enrichi favorise le développement d'orties et autres herbes très hautes, peu appréciées par les citoyens et les



agriculteurs.

- Zones de haute valeur biologique

Dans les zones où la biodiversité est déjà importante ou dans les milieux devenus rares, comme les zones humides, le fauchage tardif est une manière de préserver, voire d'augmenter, la valeur biologique du site. Certaines communes délèguent la gestion de ces sites à des spécialistes, comme le fait Chaudfontaine avec Natagora. A Gembloux et à Namur, des vergers conservatoires, ouverts au public en permanence ou seulement occasionnellement, sont également entretenus en fauchage tardif, avec des cheminements tondus qui permettent de s'y déplacer facilement.

4. Comment appliquer le fauchage?

* Fréquence et période de fauchage

La fréquence et la période de fauchage dépendent de l'objectif visé.

- Si la priorité, à un endroit donné, est de **gagner du temps**, alors on peut se contenter d'une seule intervention, entre le 1^{er} août et le 30 octobre, lorsque le personnel est disponible. Certaines zones peuvent même être fauchées un an sur deux. Cela permet de gagner encore plus de temps, mais aussi de laisser des zones refuge pour les animaux qui passent l'hiver dans les hautes herbes. Mais cette pratique n'est recommandée que sur des sols relativement pauvres, sans quoi la biodiversité végétale risque de décliner et de nuire à la biodiversité générale.

- Si la priorité est de **maximiser la biodiversité**, alors il est utile de demander conseil à un spécialiste. Des associations comme Natagora (notamment à travers le projet Réseau Nature), les Parcs Naturels, des associations naturalistes locales ou encore le SPW peuvent apporter une expertise à ce sujet. Pour déterminer la fréquence et la période de fauche idéale pour favoriser la biodiversité, il faut d'abord faire un inventaire d'espèces et



déterminer l'état de conservation de l'écosystème. Sur cette base, un planning de gestion sur plusieurs années pourra être établi. Si par exemple, des orchidées sont présentes (ou pourraient apparaître), alors leur conservation pourrait constituer l'objectif de gestion, et une fauche début juillet sera privilégiée.

- Si l'objectif est d'**appauvrir le sol** (présence de hautes herbes : fromental, reine des prés, orties...), alors deux fauches par an avec ramassage seront nécessaires, avec la première en juin. Attention, pour maintenir ou développer la diversité des insectes, il est important de :

- * Laisser des zones refuge, c'est-à-dire des zones non fauchées où les animaux pourront passer l'hiver ;
- * Faucher en commençant par le centre de la parcelle et ne pas couper trop vite (max 10 km/h) pour que les animaux puissent échapper à la coupe ;
- * Ne pas couper trop ras, soit à minimum 7 cm du sol.

La fiche de gestion du Réseau Nature de Natagora sur les prairies de fauche et prairies fleuries donne plus de détails et de conseils pour faucher de manière à favoriser la biodiversité⁵.

A défaut de conseils spécifiques, on peut appliquer un fauchage annuel après le 1er août.

* Ramassage du foin

Le ramassage du foin après la coupe permet d'appauvrir le sol progressivement, ce qui favorise la biodiversité et améliore le caractère



Différenciez le fauchage !

N'hésitez pas à différencier les fréquences de fauchage, mais aussi les dates, la hauteur de coupe, le matériel utilisé... et aussi à laisser des zones non fauchées ! Il peut être utile alors de réaliser un plan de gestion.

fleuri de la prairie. Mais le ramassage demande du temps et/ou du matériel, qui n'est pas toujours disponible dans les services publics.

* Hauteur de coupe

Pour favoriser la biodiversité et éviter l'érosion des sols (surtout sur les terrains pentus), il est préférable de couper à plus de 7 ou 10 cm du sol. Par contre, si la priorité à l'endroit considéré est le fleurissement, alors une coupe très rase donnera plus de chances aux fleurs annuelles de revenir.

* Matériel

Encore une fois, le choix du matériel pour le fauchage dépend de l'objectif et des contraintes.

- Beaucoup de services publics utilisent un **gyrobroyeur** pour faucher les accotements, mais le broyage détruit la petite faune et ne permet pas de ramasser le foin. Cependant, le gyrobroyage annuel est plus intéressant qu'une tonte régulière au niveau de la diversité végétale et de l'empreinte écologique. De plus, permet de gagner du temps.

- Si l'objectif est environnemental, le matériel idéal est la **faux**. Cela demande évidemment du temps (compter environ le même temps qu'une débroussailleuse) et du personnel formé pour une utilisation optimale, mais elle a l'avantage de ne pas faire de bruit, de ne pas consommer de carburant et de laisser le temps aux animaux de fuir avant la coupe.

- La **débroussailleuse** permet aussi de faucher de petites surfaces, mais elle n'a pas les avantages environnementaux de la faux, et n'est pas forcément plus rapide⁶.

- Une **barre faucheuse** fixée à un tracteur ou un motoculteur est un bon moyen de faucher de grandes surfaces pour favoriser la biodiversité. L'inconvénient est qu'elle est assez sensible aux obstacles. Il est donc préférable de la réserver aux espaces non sujets aux déchets et aux prairies déjà bien installées, où les rejets ligneux sont rares.



* Bordure tondue

Dans les parcs et autres zones enherbées traversées par des sentiers, il est utile de tondre régulièrement une bande d'environ 1m de large le long des chemins. Cela évite que les herbes ne se couchent sur le sentier, en cas de pluie ou de vent, et cela montre que l'espace est entretenu, évitant ainsi les réactions négatives.

* Zones non fauchées

La fauche peut être défavorable à beaucoup d'animaux, surtout si elle est réalisée par gyrobroyage. Si possible, il est donc utile de laisser des zones d'herbes hautes non fauchées durant l'hiver. Mais bien sûr, il est important de ne pas laisser une même zone non gérées plusieurs années de suite, car les plantes ligneuses s'y développeront progressivement et finiront par demander une gestion spécifique. L'emplacement de ces zones refuges peut être consignée dans un plan de gestion.

* Plan de gestion

Un plan de gestion permet de planifier le fauchage sur plusieurs années dans un (ou plusieurs) objectif(s) défini(s). Le plan de gestion peut porter sur un seul espace (un parc, une zone enherbée) divisé en plusieurs zones gérées différemment, ou sur un territoire comprenant plusieurs espaces (une commune, un village...). Outre le ou les objectifs, il reprend le plus précisément possible le type d'interventions planifiées,



leur périodicité, le matériel, le personnel en charge, les éventuels PV des réunions du comité de gestion, des cartes des zones concernées, des photos, un état des lieux...

* Communication

Si le fauchage tardif des bords de routes est maintenant considéré comme la norme par la plupart d'entre nous, ce n'est pas encore le cas du fauchage dans les espaces verts. Il est donc important d'informer les citoyens et les usagers. Le plus efficace est d'installer un panneau à l'endroit concerné. Il ne doit pas forcément donner des explications détaillées. La simple mention "zone de fauchage tardif" ou "gestion écologique", avec le logo de la commune peut suffire, et il peut être éventuellement complété par un terme ou une image évoquant l'intérêt pour la biodiversité. L'asbl **Adalia** offre aux services publics wallons des modèles de panneaux de ce type, avec un message plus ou moins détaillé selon les cas.

Il est important également que le personnel de terrain soit informé de l'objectif recherché par le fauchage tardif, pour pouvoir le transmettre aux usagers qui poseraient des questions. Des dépliants, articles dans le bulletin communal, ou encore des séances d'information, visites guidées, événements festifs peuvent aussi contribuer à ce que le fauchage soit compris et admis par le plus grand nombre.

Liens et références

- (1) Fiche du Pôle GD sur l'éco-pâturage : www.gestiondifferenciee.be/files/Fiches/Fiche-Eco-paturage.pdf
- (2) Convention Bords de routes : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-convention.html?IDC=3661>
- (3) Fiche du Pôle GD sur les bords de routes : www.gestiondifferenciee.be/professionnel/les-bords-de-route/422/2
- (4) Page sur le cimetière naturel de Niort : www.vivre-a-niort.com/fr/cadre-de-vie/environnement/gestion-ecologique-des-espaces-publics/cimetiere-naturel-de-souche/index.html
- (5) Fiche sur les prairies de fauche du Réseau Nature : www.natagora.be/fileadmin/Reseau_nature/Fiche_de_gestion/Prairies_Fleuries_Fauches.pdf
- (6) Faux versus débroussailleuse (vidéo du Pic Vert) : www.lepicvert.be/index.php?option=com_content&view=article&id=27%3Afaux-versus-la-debroussailleuse&catid=7%3Avideos-fauchage&Itemid=19&lang=fr